



**PRÉFET
DES PYRÉNÉES-
ATLANTIQUES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires et de la mer
Service eau**

Affaire suivie par Valérie MICHEL
UPEPB VM-LET210447
Tél : 05 59 01 64 19
Mél : ddtm-sgpe@pyrenees-atlantiques.gouv.fr

Bayonne, le 12 mai 2021

Lettre recommandée avec A/R n° 2C162472 70915

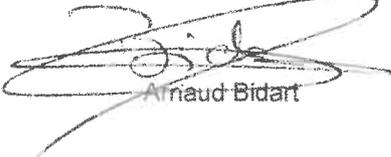
Monsieur le Directeur,

Suite à votre courrier du 1^{er} avril 2021 et à votre mail du 5 mai 2021 concernant le porter à connaissance relatif à la dérivation et au franchissement du Latseko Erreka dans le cadre de la mise à 2x2 voies de la RD932 à Ustaritz, je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint, pour notification, l'arrêté de prescriptions spécifiques en application de l'article L214-3 du code de l'environnement.

Cette opération peut démarrer en respectant les dispositions prévues dans cet arrêté.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le directeur
départemental des territoires
et de la mer,
Le responsable de l'unité
Police de l'Eau Pays Basque,



Arnaud Bidart

Monsieur le Directeur
Conseil Départemental des Pyrénées-Atlantiques
Direction des routes et infrastructures
Service Etudes et Programmation infrastructures
117 avenue de Montardon
64000 PAU